



LIGUE DE FOOTBALL
NOUVELLE-AQUITAINE

A l'attention de Mmes et Messieurs les
Délégués aux Assemblées Fédérales

MLN/SE

Le Haillan, le 30 avril 2024

Madame,
Monsieur,

A la suite des propos tenus à l'endroit de la Ligue de Nouvelle Aquitaine par le Président de la FFF pour expliquer/justifier le changement brutal de localisation de l'Assemblée Fédérale, je me permets de m'adresser à vous pour rétablir des vérités, manifestement déplaisantes aux yeux de M. Diallo.

M. Diallo indique dans le courrier qu'il vous a adressé que la Ligue refuse par principe la conduite d'un audit diligenté par la FFF, ce qui est inexact.

J'ai indiqué à la Fédération, par courrier, que la Ligue pourrait transmettre les documents demandés après avoir eu connaissance du contenu de la lettre de mission des auditeurs désignés, permettant au Comité Directeur notamment de connaître les objectifs de cet audit, la méthodologie employée et surtout le périmètre de ces investigations sur lequel il est impératif qu'un accord soit trouvé.

Cette lettre de mission, dont je ne connais pas encore l'existence et qui pourrait constituer la base de toute démarche d'audit indépendante, ne nous a toujours pas été transmise à ce jour, raison pour laquelle j'ai notamment, sous l'autorité du Comité Directeur de la Ligue, saisi les juridictions compétentes. Celles-ci nous diront si la FFF a, juridiquement, le droit de procéder de la sorte.

Il est inadmissible que la Fédération sanctionne notre Ligue par anticipation en lui confisquant l'organisation d'une assemblée fédérale prévue de longue date sur son territoire, refusant ainsi de se confronter préalablement à un débat judiciaire que son attitude a rendu inévitable.

Une telle démarche outre son caractère puéril, me semble nuire gravement à l'image de la Fédération en particulier et de notre sport en général.

Comment sérieusement justifier une gabegie financière au motif que la Fédération ne pourrait supporter l'outrecuidance d'une Ligue Régionale dont le tort serait de ne pas avoir obtempéré à une décision du Comex prise dans des conditions de forme et de fond éminemment contestables.



LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE

Il est en réalité reproché à la LFNA d'avoir osé faire face au mutisme de l'Institution Fédérale et sollicité l'avis éclairé des juridictions judiciaires sur une question de principe posée par l'autonomie et les garanties dont doit bénéficier une Ligue Régionale notamment en ce qui concerne le respect du contradictoire préalable à une mesure d'audit votée par le Comex, dans des circonstances portant atteinte au principe d'impartialité.

Les conditions de déclenchement de cet audit et cette sanction invraisemblable à l'encontre de notre Ligue et du district des Landes me laissent craindre que la Fédération se soit égarée et fasse preuve d'un regrettable manque de recul.

Les deux personnes qui sont à l'origine de la saisine du Comex de la FFF sont deux présidents de district du territoire de Nouvelle-Aquitaine et sont tous les deux candidats à la prochaine élection de la Présidence en Nouvelle-Aquitaine. Le moins que l'on puisse dire est donc que leur objectivité et le caractère désintéressé de leur démarche est sujet à caution.

Pour autant, la FFF les qualifie de « lanceurs d'alertes », qualité qu'elle n'a pas compétence pour leur reconnaître et qui suppose justement une démarche désintéressée peu compatible avec des velléités électorales.

Curieuse manière de procéder et ce d'autant plus que les dénonciations sont intégrées dans un courrier visant à titre principal à porter des revendications électorales en lien avec le mode de scrutin de la prochaine élection. A noter que le principe du déclenchement de l'audit a été voté en présence d'un soutien avéré des prétendus lanceurs d'alerte membre du Comex de la Fédération.

Dans le même temps, le CSE de la Ligue a alerté la FFF sur les conditions de démarrage de la campagne électorale sur le territoire aquitain et plus particulièrement sur les menaces et intimidations dont certains salariés de la Ligue sont victimes, et qui émanent justement pour partie de certains Présidents de District de notre territoire. Ce sujet, en tant qu'employeur des salariés concernés, me préoccupe légitimement et aurait mérité à tout le moins un semblant d'écoute de la Fédération.

Force est de constater que ce n'est pas le cas, la FFF n'ayant pas daigné répondre au courrier envoyé sur ce point. Il semble qu'aux yeux de M. Diallo, une alerte n'en vaut pas une autre. Nous ne sommes qu'à moitié surpris compte tenu qu'il semblerait que le propre CSE de la FFF soit contraint de faire rectifier des comportements pouvant porter atteinte, cette fois, aux salariés fédéraux.

Nous avons essayé d'interpeller à plusieurs reprises la Fédération sur ces différents sujets : périmètre de l'audit, construction d'une méthodologie transparente, prise en compte du contexte global de la Ligue et des menaces portées aux salariés allant dans un souci d'ouverture et de dialogue jusqu'à proposer une médiation.

Je n'ai obtenu pour donner suite à ces messages d'importance et argumentés que deux réponses de dix lignes, ne répondant réellement à aucun des sujets évoqués. Cette attitude témoigne de l'impossibilité de mener pour l'instant un dialogue constructif avec la Fédération.

J'ai bien conscience que les difficultés relationnelles au sein de la Nouvelle-Aquitaine ont un certain écho au niveau national, et je sais avoir probablement ma part de responsabilité dans cette situation.



LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE

Mais rien ne saurait justifier l'attitude d'une Fédération qui choisit de se laisser ainsi instrumentaliser à des fins électorales en refusant d'accorder parallèlement une écoute légitime aux souffrances de salariés de la Ligue.

Rien ne légitime non plus qu'elle abuse de son pouvoir pour refuser de dialoguer avec la Ligue afin de définir une méthode transparente et objective avant d'intervenir dans les affaires internes d'une Association qui, pour mémoire, bénéficie d'une certaine autonomie Juridique.

L'audit réalisé par le ministère des Sports au sein de la Fédération, il y a quelques mois, répondait précisément à une méthodologie définie et a été entrepris dans un cadre juridique sérieux.

Et pourtant, les dirigeants de la Fédération n'ont eu de cesse de déplorer un prétendu manque d'objectivité de cet audit.

Je ne demande pas plus pour la Ligue que je représente, que les garanties dont ont bénéficié les dirigeants de la FFF, et qui leur semblaient à l'époque notoirement insuffisantes.

J'ai cru comprendre que la Fédération souhaitait me traduire à titre personnel en commission de discipline au prétexte d'avoir refusé d'obtempérer à une demande dont le Comité Directeur de la LFNA a estimé qu'elle posait de légitimes questions juridiques et nécessitaient un certain nombre d'éclaircissements.

Autrement dit, et si certains d'entre vous souhaitent solliciter la justice pour trancher un désaccord, vous pourriez être convoqué en commission de discipline ; ce n'est pas sérieux et cela me semble constituer une dérive inquiétante.

Je me refuse à croire que l'intention de la Fédération soit d'interférer dans le débat démocratique pour l'élection à la Ligue de Nouvelle-Aquitaine et ce afin de favoriser un candidat, mais pour dissiper tout malentendu il convient que la Fédération reconsidère la situation et cesse d'afficher une attitude intransigeante.

Enfin, il m'est important de vous préciser que je n'ai aucune ambition politique personnelle et souhaite simplement protéger les droits de la LFNA.

Je pensais pouvoir terminer mon mandat et partir en ayant le plaisir de vous recevoir au sein de notre Ligue à Capbreton et vous saluer une dernière fois.

Nous aurions notamment aimé échanger sur ce que nous pensons modestement avoir accompli au profit de nos clubs : fusion réussie avec une Ligue saine financièrement, redistribution de 5 000 000 d'euros à nos clubs, maîtrise des tarifs, augmentation des subventions aux districts et surtout aux plus récalcitrants, soutien financier aux clubs les plus modestes, croissance continue de notre nombre d'arbitres, développement important des formations proposées aux clubs, soutien à la construction de 100 terrains synthétiques supplémentaires depuis 7 ans, création du premier Centre technique dédiée au football féminin d'élite qui s'inscrit dans la trajectoire initiée par Jean-Michel Aulas (Pôle Espoir et Centre de formation des Girondins de Bordeaux réunis sur le site du Haillan)... et bien d'autres sujets.



LIGUE DE FOOTBALL
NOUVELLE-AQUITAINE

Manifestement, la FFF ne l'entend pas ainsi et préfère porter un exemple en signifiant au plus grand nombre qu'elle n'entend pas débattre sereinement mais contraindre et imposer ses décisions par la force, quitte à pénaliser injustement tout un territoire et des bénévoles qui se sont pleinement investis dans l'organisation d'une assemblée générale prévue de longue date au sein du District des Landes. Nous sommes bien loin des préoccupations des clubs qui se navrent de ce triste spectacle.

Cette manière de procéder constitue, à mon sens, une impasse et je forme le vœu sincère que la Fédération puisse reconsidérer la situation et s'inscrire dans une démarche respectueuse de notre Ligue et de notre territoire en acceptant le dialogue que je continue de souhaiter ardemment dans l'intérêt supérieur du Football et de ses licenciés.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Le Président de la LFNA
Saïd ENNJIMI